

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025\_104

**Objet : Mises à jour des grilles des redevances perçues pour les prestations réalisées par le budget "Assainissement non collectif" et formule de révision**

**Séance du mardi premier juillet deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq juin deux mille-vingt-cinq.

**Présents (49) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Régis DONDEYNE - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (20) :**

Brigitte GALLI à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Philippe GRIMBER - Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Serge LACONTE à Jean-Luc DEBERT - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Michel DUHOO - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Florence BRISBART à Valentin BELLEVAL - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Elise DORMION-ROUSSEZ - Roger LEMAIRE à Pascal CODRON - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Joël VERMEULEN à Laurence BARROIS - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE - Eric SMAL à Stéphanie FENET

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 69**

**Secrétaire de séance : Frédéric JUDE**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025\_104

**Objet : Mises à jour des grilles des redevances perçues pour les prestations réalisées par le budget "Assainissement non collectif" et formule de révision**

Le budget annexe « Assainissement non collectif » doit être équilibré en dépenses et en recettes.

Les dépenses de ce budget représentent les prestations payées au titulaire du marché de diagnostic et de contrôle du bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif.

Les recettes de ce même budget correspondent aux facturations auprès des usagers des contrôles réalisés. Pour rappel, les contrôles constituent des prestations qui permettent aux usagers d'être en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables en matière d'assainissement non collectif.

De plus, une formule de révision des prix actualisera le montant des redevances annuellement à la date anniversaire de la délibération du Conseil communautaire

Une grille des redevances perçues pour les prestations réalisées par le budget annexe « Assainissement non collectif » est proposée pour mise en application auprès du Conseil communautaire.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie des eaux et du service d'assainissement,

**Il vous est proposé :**

- de voter les grilles de redevances perçues pour les prestations réalisées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour la régie intercommunale d'Hazebrouck :

	Prix initial
a1 - redevance de vérification préalable du projet et de vérification de l'exécution des travaux (2.1)	170 € HT
b1 - redevance de premier contrôle pour celles réalisées ou réhabilitées avant le 09 octobre 2009 : vérification du fonctionnement et de l'entretien (1.2)	98 € HT
b2 - redevance de premier contrôle pour celles réalisées ou réhabilitées après le 09 octobre 2009 : examen de la conception, vérification de l'exécution, vérification du fonctionnement et de l'entretien (1.3)	130 € HT
b3 - redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien (contrôle périodique des installations qui ont déjà été contrôlées précédemment par le SPANC) (1.1)	80 € HT
c1 - redevance de contre-visite (vérification de l'exécution des travaux prescrits par le SPANC à la suite d'un contrôle) (1.1)	80 € HT
d1 - redevance déplacement sans intervention : correspond à un déplacement du SPANC sans possibilité de réaliser le contrôle ou l'intervention prévue, par suite d'absence du propriétaire ou de son représentant à un rendez-vous fixé, ou de refus d'accès	30 € HT
le remboursement des frais de prélèvement et d'analyse sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel, lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation d'assainissement non collectif, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation (voir article 13.1 du présent règlement) (1.4)	70 € HT

- le montant des redevances est révisable à chaque reconduction de marché selon la formule de révision suivante :

$$P = P_0 [(0,15 + (0,85 \times \text{SYNTEC}_n))] / \text{SYNTEC}_0$$

Dans laquelle :

P= montant de la redevance révisée hors taxes

P<sub>0</sub>= montant d'origine de la redevance

SYNTEC<sub>n</sub>= Valeur de l'indice de référence trois (3) mois avant la date anniversaire de la reconduction du marché

SYNTEC<sub>0</sub> = Valeur de l'indice en juin 2023.

**Indice SYNTEC** - est l'indice Autres salaires et honoraires « Syntec (sociétés assujetties à la TVA) » publié au moniteur (date de cotation).

**Vote :**

**Pour : 69**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 1 juillet 2025,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Valentin BELLEVAL

